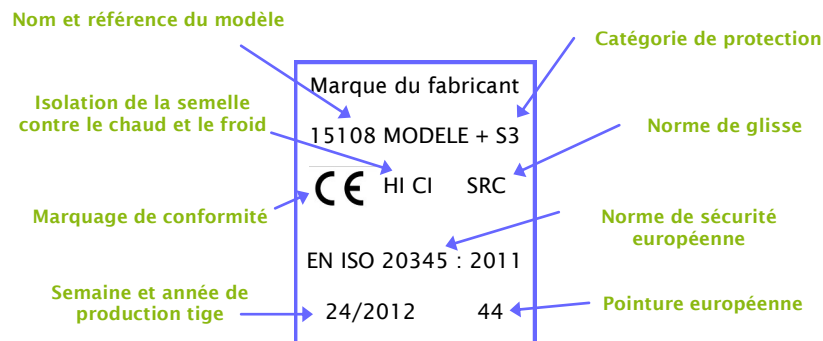


L'étiquette de chaussure de sécurité



L'équipe pluridisciplinaire du SSTMC est à votre disposition pour vous aider dans votre démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Service de Santé au Travail Muret Comminges
12 avenue Vincent AURIOL BP 77
31603 MURET Cedex

Muret: Tél : 05 61 51 03 88 Fax : 05 62 23 02 79
E-mail: contact.muret@sstmc.fr

Saint Gaudens: Tél: 05.62.00.90.90 Fax: 05.61.95.33.72
E-mail: contact.saint-gaudens@sstmc.fr

Site internet: sstmc.fr

P11-V02



Les chaussures de protection

Choix et utilisation

Il n'existe pas de protecteur individuel idéal qui permette de se prémunir contre l'ensemble des risques et qui ne soit pas source de gêne ou d'inconfort au travail. Le choix résulte donc du meilleur compromis possible qui implique la nécessité d'analyser:

- › Les risques auxquels sont confrontés les salariés
- › Les contraintes présentées par le poste de travail, les tâches à exécuter et l'environnement
- › Les contraintes des utilisateurs (morphologie, acceptation des EPI...)

Les risques et les contraintes

› Les risques pour les pieds mettant en danger la sécurité et/ou la santé des utilisateurs varient en fonction des situations de travail. Les différents risques peuvent se classer dans les catégories suivantes:

- **Risques mécaniques:** chocs, coincements, écrasements, perforation, piqûres, coupures...
- **Risques chimiques:** poussières, liquides corrosifs, toxiques ou irritants
- **Risques électriques:** contact électriques avec conducteurs sous tension, décharges électrostatiques
- **Risques liés à une action de déplacement :** glissade, chutes, faux mouvements
- **Risques thermiques:** froid, chaleur, projections de métaux en fusion, feu
- **Risques liés aux rayonnements** ultraviolets, aux contaminations radioactives
- **Risques biologiques:** allergies, irritations, développement de germes pathogènes

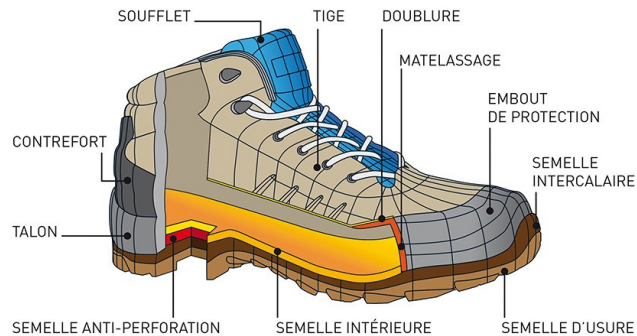
› De nombreux paramètres liés à l'environnement du poste ou à l'activité elle-même peuvent constituer un risque à part entière ou en augmenter les conséquences (exemples: sols glissants, chaleur ambiante excessive...). Les contraintes doivent donc être repérées et évaluées. Elles permettront de guider le choix vers un EPI adapté.

› Le port de chaussures de sécurité représente souvent une contrainte pour les salariés. Il est donc fréquent de rencontrer des résistances, qui peuvent s'expliquer par: une gêne dans le travail, un inconfort, l'apparition d'ampoules, de mycoses, l'aspect inesthétique... D'autres arguments relèvent d'une certaine résistance au changement qui peut être justifiée par la crainte du ridicule, une sous-évaluation du risque (ou une surestimation de ses propres capacités à maîtriser le risque), ou encore par des impératifs de production.

Une écoute attentive de ces arguments permettra de choisir un protecteur effectivement porté par les utilisateurs et adapté aux contraintes du poste et des tâches à réaliser.

Les éléments de protection

Les éléments de protection sont inamovibles et solidaires de la chaussure ou de la botte. Ils permettent d'assurer la protection du pied contre un risque spécifique.



Risques à prévenir	Risque présent	Éléments de protection
Risques mécaniques		
Chute sur les orteils	<input type="checkbox"/>	Embout de protection
Chutes d'objet sur le métatarse	<input type="checkbox"/>	Protecteur du métatarse
Chutes d'objet sur les malléoles	<input type="checkbox"/>	Protection des malléoles
Ecrasement du bout du pied	<input type="checkbox"/>	Embout de protection
Chute et impact sur le talon	<input type="checkbox"/>	Talon absorbeur d'énergie
Chute par glissade	<input type="checkbox"/>	Semelle antidérapante
Marche sur objets pointus et coupants	<input type="checkbox"/>	Insert antiperforation
Marche sur sol meuble et irrégulier	<input type="checkbox"/>	Reliefs de semelle marqués, chaussure lacée haute
Coupure latérale	<input type="checkbox"/>	Insert latéral anticoupure
Contact avec une scie à chaîne	<input type="checkbox"/>	Tige spéciale anticoupure
Risques électriques		
Contact électrique	<input type="checkbox"/>	Semelage antistatique
Décharge électrostatique	<input type="checkbox"/>	Semelage conducteur
Arc électrique	<input type="checkbox"/>	Chaussures isolantes
Risques thermiques		
Froid ambiant	<input type="checkbox"/>	Semelle antifroid
Chaleur ambiante	<input type="checkbox"/>	Semelle antichaleur
Chaleur de contact	<input type="checkbox"/>	Semelle résistante à la chaleur de contact
Projection de métal en fusion ou particules incandescentes	<input type="checkbox"/>	Tige résistante aux petites projections de métaux en fusion
Lutte contre le feu	<input type="checkbox"/>	Tige et semelle adaptées à la lutte contre le feu
Risques chimiques et biologiques		
Acides, bases, solvants, hydrocarbures	<input type="checkbox"/>	Tige et semelage résistants et imperméables
Intempéries		
Eau, neige, boue	<input type="checkbox"/>	Tige imperméable

L'entretien et l'hygiène

Les chaussures de travail sont soumises à de multiples agressions. La durée de vie des chaussures et bottes de sécurité est liée aux conditions d'emploi et à la qualité de leur entretien. Les protecteurs doivent être contrôlés régulièrement. Si leur état est déficient (semelle usée, maintien de l'embout défaillant, détériorations, déformations ou tige décousue...), ils doivent être retirés de l'utilisation. L'entretien recommandé pour les bottes et les chaussures comprend :

- ▶ un nettoyage régulier
- ▶ un séchage lorsqu'elles sont humides
- ▶ une application de cirage pour les articles en cuir utilisés en milieu humide, comme sur les chantiers de bâtiment
- ▶ une élimination régulière de tous les débris métalliques incrustés dans le semelage et susceptibles d'altérer ses performances (isolation électrique).

Les normes

Il existe différentes normes pour les chaussures de sécurité.

- **Norme EN 20 347** : **chaussures de travail** (O) sans embout de sécurité ni de protection particulière.
- **Norme EN 20 346** : **chaussures de protection** (P) avec **embout de sécurité** (résistant 100 joules) pour des chutes d'objets de 10kg à 1 mètre de hauteur.
- **Norme EN 20 345** : **chaussures de sécurité** (S) avec **embout de sécurité** (résistant 200 joules) pour des chutes d'objets de 20kg à 1 mètre de hauteur.

La **norme EN 20 345** est la norme la plus répandue parmi les **chaussures de sécurité** dans le monde du travail. Elles offrent une très bonne protection contre la **chute d'objet** et offrent souvent d'autres types de protection en fonction des besoins du poste de travail.

Une paire de **chaussures de sécurité EN 20 345** peut comporter plusieurs caractéristiques représentées par des sigles qui suivent le terme « **EN 20 345** ». La liste ci-dessous reprend les sigles en détail.

- **A** : Antistatique
- **CI** : Isolation au froid
- **CR** : Résiste à la coupure
- **E** : Talon absorbeur d'énergie et de chocs
- **FO** : Semelle résistante aux hydrocarbures
- **HI** : Isolation à la chaleur
- **HRO** : Semelle de contact résistante à la chaleur par contact
- **P** : Semelle antiperforation
- **S** : Chaussure avec embout résistant à 200 joules
- **SRC** : Semelle antidérapante
- **WR** : Hydrofuge
- **WRU** : Tige hydrofuge

Pour faciliter la lecture de la norme, certains sigles ont été regroupés sous forme de catégories.

EN 20 345 S1	antistatique (A) + semelle résistante aux hydrocarbures (FO) + talon absorbeur d'énergie et de chocs (E) + embout de protection 200 joules
EN 20 345 S1P	antistatique (A) + semelle résistante aux hydrocarbures (FO) + talon absorbeur d'énergie et de chocs (E) + semelle antiperforation (P) + embout de protection 200 joules
EN 20 345 S2	antistatique (A) + semelle résistante aux hydrocarbures (FO) + talon absorbeur d'énergie et de chocs (E) + tige hydrofuge (WRU) + embout de protection 200 joules
EN 20 345 S3	antistatique (A) + semelle résistante aux hydrocarbures (FO) + talon absorbeur d'énergie et de chocs (E) + tige hydrofuge (WRU) + semelle antiperforation (P) + embout de protection 200 joules